

## NOS REMORQUES SONT CONÇUES POUR DURER

Tous modèles  
spéciaux



### la Mandrinoise

votre constructeur près de chez vous

FOIRE DE LYON

Stand extérieur  
et stand hall 7

ST. ETIENNE DE ST. GEOIRS

rte. de St. Marcellin  
tel. 76.65.40.71 - 76.93.50.22

« S.O.S. enfants du divorce »

## L'autorité parentale

Deux représentants de « S.O.S. enfants du divorce » reçus par Claude Malhuret.

A la demande de Jean-Pierre Roux, député-maire d'Avignon, deux responsables de « S.O.S. enfants du divorce », le président Pierre Kornig et le docteur Fourmanoy ont été reçus récemment à l'hôtel Matignon par M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme. « S.O.S. enfants du divorce » est ainsi la première association consultée par le ministre sur le projet d'autorité parentale conjointe. Après avoir donné les motifs du projet gouvernemental et donné la primeur du projet tel qu'admis par le conseil d'Etat et qui sera présenté à la prochaine session du Parlement, M. Malhuret a écouté les propositions de « S.O.S. enfants du divorce ». Il a également pris connaissance du travail de synthèse fait par une étudiante de l'université d'Avignon, Corinne Loggia.

De son côté, « S.O.S. enfants du divorce » a fait part de ses inquiétudes sur la profonde discordance entre les intentions libérales et généreuses du projet et

leur mise en forme juridique. Pour l'association, cette mise en forme n'est pas de nature à limiter l'effet incitateur de l'environnement judiciaire au conflit parental. « Dans la plupart des jugements, estime « S.O.S. enfants du divorce » on continuera à imposer le diktat de l'un des parents à l'autre, ce qui est justement le contraire du libéralisme ». L'association, par son président, a réaffirmé son point de vue selon lequel dans l'état actuel du projet, les enfants ne seront pas protégés des formes d'exploitation financière et d'aliénation psycho-affective dont ils sont victimes lors de conflits parentaux exacerbés, devant les tribunaux. Toutefois, l'association se déclare satisfaite de cette ouverture de dialogue et du fait qu'il a été pris bonne note de ses arguments. De nouvelles concertations sont prévues qui permettent d'espérer une prise en compte de ses préoccupations « humanitaires et sociologiques » dans l'évolution du projet de loi.